

**1/ Dispositif d'aide aux commerces alimentaires, aux buralistes et aux pharmacies** pour l'acquisition de plaques de protection type plexiglass. Afin de faire une demande, cliquez sur ce lien :

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/145/319-dispositif-d-aide-aux-commerces-alimentaires-et-aux-buralistes-a-l-acquisition-de-plaques-de-protection-de-type-plexiglass.htm>

Pour les pharmacies, le lien est le suivant :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/351/289-soutien-aux-officines-dans-le-cadre-de-la-crise-covid-19-jeunesse-sante-sport-handicap.htm>

**2/ D'autres aides sont en cours de mise en place** par la Région, les modalités d'intervention doivent s'affiner ces jours-ci.

- **Fonds régional d'urgence** (avance remboursable) pour les micro-entreprises et association de moins de 10 salariés qui n'ont pas pu mobiliser le fonds de solidarité notamment.
- **Fonds régional d'urgence "Culture"** pour les acteurs culturels affectés par la crise COVID et pouvant justifier une perte de chiffre d'affaires supérieure ou égale à 20 % du 1er mars 2020 jusqu'à la date de la demande par rapport à la même période de l'année précédente. L'aide consiste en une subvention forfaitaire d'un montant de 5 000 € maximum par bénéficiaire. Elle s'adresse aux entreprises de moins de 10 salariés et aux associations.